

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ASUP FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 36.548.484 euros

Siège social : La Fontaine – 28630 Berchères-les-Pierres

RCS Chartres 898 115 720

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EXTRACT OF THE MINUTES OF THE DECISIONS OF THE SOLE SHAREHOLDER

en date du 15 septembre 2026

dated 15 September 2026

L'an deux mille vingt-six,

The year two thousand twenty-six,

Le 15 septembre,

On 15 September,

[...],

agissant en sa qualité d'associé unique de la société ASUP FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 36.548.484 euros, dont le siège social est situé La Fontaine, 28630 Berchères-les-Pierres, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Chartres sous le numéro 898 115 720 (ci-après la « **Société** »),

acting as the sole shareholder of ASUP FRANCE, a French société par actions simplifiée with a capital of EUR 36,548,484, having its registered office located at La Fontaine, 28630 Berchères-les-Pierres, registered with the Chartres trade and companies register under number 898 115 720 (hereinafter the "Company"),

Propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la Société,

Owner of all the shares composing the Company's share capital

A pris les décisions suivantes, portant sur l'ordre du jour ci-après :

Has taken the following decisions regarding the agenda below:

ORDRE DU JOUR

AGENDA

- Prise d'acte de la cessation du mandat de Monsieur Jean-Simon Pelletier en qualité de Président et nomination du nouveau Président ;
Acknowledgment of the termination of the mandate of Mr. Jean-Simon Pelletier as President and appointment of the new President;
- Pouvoirs en vue des formalités.
Powers of attorney for formalities.

PREMIÈRE DÉCISION — Prise d'acte de la cessation du mandat de Monsieur Jean-Simon Pelletier en qualité de Président et nomination du nouveau Président

FIRST DECISION — Acknowledgment of the Termination of the Mandate of Mr. Jean-Simon Pelletier as President and Appointment of the New President

L'associé unique prend acte que le mandat de Monsieur Jean-Simon Pelletier en qualité de Président de la Société a pris fin en date de ce jour, et

The sole shareholder acknowledges that the mandate of Mr. Jean-Simon Pelletier as President of the Company has come to an end as of today, and

décide de nommer en qualité de Président de la Société, à compter du 15 septembre 2026 et pour une durée indéterminée :

decides to appoint as President of the Company, with effect as of 15 September 2026 and for an indefinite term:

Monsieur Arnaud de LUSIGNY, né le [REDACTED] à [REDACTED] de nationalité [REDACTED] demeurant [REDACTED]

Mr. Arnaud de LUSIGNY, born on [REDACTED] in [REDACTED] a French national, residing at [REDACTED]

Le nouveau Président disposera des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'associé unique par la loi et par les statuts.

The new President shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in all circumstances, within the limits of the corporate purpose and subject to the powers expressly granted to the sole shareholder by law and by the articles of association.

Monsieur de LUSIGNY a fait savoir qu'il accepte ces fonctions et qu'il n'est frappé d'aucune interdiction, incompatibilité ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Mr. de LUSIGNY indicated that he accepts these duties and that he is not subject to any prohibition, incompatibility, or disqualification that would prevent him from performing these duties.

SECONDE DÉCISION — Pouvoirs en vue des formalités

SECOND DECISION — Powers of attorney for Formalities

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra, notamment auprès du greffe du tribunal de commerce de Chartres et d'un journal d'annonces légales.

The sole shareholder grants full power to the bearer of an original, a copy, or an extract of these minutes to carry out all necessary filings, publications, and other formalities, in particular with the clerk's office of the Commercial Court of Chartres and a legal gazette.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique et sera consigné dans le registre des décisions de la Société.

In witness whereof, these minutes have been drawn up, which, after being read aloud, were signed by the sole shareholder and will be recorded in the Company's register of decisions.

Certifié conforme à l'original par / Certified as a true and accurate copy by

Arnaud de LUSIGNY

Président de / *President of* **ASUP FRANCE**

[REDACTED]